



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les Conditions Générales de Vente ci-dessous déterminent le fonctionnement, les règles et conditions d'utilisation d'accès à la formation à l'Ecole de Shiatsu Equin du Sud Ouest.

Des conditions particulières déterminent les règles d'utilisation des espaces spécifiques mis à la disposition des utilisateurs pour la libre communication et/ou libre publication auxquelles ils devront souscrire pour y avoir accès.

### **1/ Descriptif de la formation**

- 1.1 La formation en shiatsu équin se déroule sur trois années scolaires successives. Une césure d'une année est possible entre deux années après accord du formateur référent.
- 1.2 La formation en shiatsu canin se déroule sur deux ans et demi. Une césure d'une année est possible entre deux années après accord du formateur référent.
- 1.3 Chaque année scolaire est officialisée par la signature d'un contrat de formation indiquant les tarifs, les modalités de paiement, les objectifs de l'année, les modalités d'examen ainsi que les intervenants, les dates, les horaires et les lieux de stage.
- 1.4 Cette qualification de praticien en shiatsu animalier n'est pas reconnue en France et est susceptible de modification selon les éventuelles modifications réglementaires. Le shiatsu n'est ni une pratique vétérinaire ni une pratique ostéopathique et est assimilée à une pratique de bien-être animalier

### **2/ Remplacements / Annulations / Reports**

- 2.1 Tout cursus, stage commencé est dû dans sa totalité même si le stagiaire ne s'est pas présenté.
- 2.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du stagiaire doit être signalée et confirmée par écrit.
- 2.3 L'inscription à la formation est définitive au paiement. Selon la loi en vigueur, le stagiaire a la faculté de résilier son contrat dans un délai de 10 jours après sa signature. Pour se faire, il devra en informer l'Ecole par lettre recommandée avec avis de réception.



### **3/ Tarif**

3.1 Les tarifs sont révisés annuellement selon l'évolution des coûts des intervenants et des frais de fonctionnement de l'Ecole. L'Ecole ne peut donc être tenue responsable des modifications de la grille tarifaire d'une année sur l'autre.

3.2 La shiatsu n'étant pas une pratique reconnue par l'état, la formation ne peut pas être prise en charge par le CPF.

3.3 Selon l'article 2 de l'arrêté n°83-50/A du 3 octobre 1983 « toute prestation de service doit faire l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 euros ».

Cette facture est fournie au premier cours de la formation pour chaque année scolaire.

### **4/ Obligation du Stagiaire et/ou de l'Ecole**

4.1 Le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Ecole et à ne pas porter atteinte aux centres équestres qui nous accueillent durant la formation.

4.2 Le Stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité la formation à laquelle il est inscrit. Les absences non autorisées tout comme le non respect du règlement intérieur peuvent entraîner son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

4.3 L'Ecole s'engage à fournir des supports pédagogiques lors des cours en présentiel et à mettre à disposition du Stagiaire sur la page du site consacrée à cet effet des informations et cours supplémentaires en rapport avec les modules vus.

4.4 Le stagiaire présentant un handicap est invité, par l'Ecole, à en informer le référent handicap. Celle-ci pourra proposer des supports adaptés, afin de faciliter l'apprentissage, lors des cours théoriques et pratiques. Le référent informera également les formateurs et intervenants pour permettre au stagiaire présentant un handicap d'être le mieux accompagné lors de sa formation.

### **5/ Moyens pédagogiques et techniques**

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservés à l'usage privé du copiste et non destinées à une



utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénale ».

## **6/ Informatique et liberté**

L'Ecole s'engage à ne collecter aucune information et à ne céder aucune donnée ou information personnelle à un tiers.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », toute personne physique dispose des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

L'exercice de ces droits s'effectue par voie postale à l'adresse suivante :

Mlle JEANCLAUDE Stéphanie – 1491, route des pindats – 64160 Sévignacq Meyracq

SIRET : 538 022 146 00038

## **7/ Acceptation des CGV**

La participation à la formation implique l'acceptation totale des Conditions Générales de Vente par le Stagiaire ainsi que le respect de son règlement intérieur.

## **8/ Médiation**

Conformément à l'article L612-1 et R616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est / CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

[www.cnpm-mediation-consommation.eu](http://www.cnpm-mediation-consommation.eu)

ou par voie postale en écrivant à CNPM- MEDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Pau.



## **9/ Election de domicile**

L'élection de domicile est faite par l'Ecole de Shiatsu Equin du Sud Ouest à son siège social au 1491, route des pindats – 64260 Sévignacq Meyracq